

# I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)<sup>1</sup>

(A utiliser uniquement pour la sélection d'un consultant individuel)

**Projet :** Formation des conseillers pédagogiques, directeurs d'école et inspecteurs des enseignements maternel et primaire sur les guides élaborés pour l'intégration de l'environnement dans les enseignements maternel et primaire

**Objet :** Recrutement d'un consultant individuel pour la formation des conseillers pédagogiques, directeurs d'école et inspecteurs des enseignements maternel et primaire sur les guides élaborés pour l'intégration de l'environnement dans les enseignements maternel et primaire

**Référence du marché :** PI\_DIESE\_10002

AVIS N° : 010./2025/PRMP-ABE/PI\_DIESE\_10002 du 18 juin 2025

1. Le présent *Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence béninoise pour l'Environnement publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 17 avril 2025.
2. L'Agence béninoise pour l'Environnement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2025 a prévu des fonds afin de financer la formation des conseillers pédagogiques, directeurs d'école et inspecteurs des enseignements maternel et primaire sur les guides élaborés pour l'intégration de l'environnement dans lesdits enseignements et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un consultant individuel pour ladite formation.
3. Les prestations consistent essentiellement à :
  - Préparer les supports de formation (présentation, fiches pratiques, outils d'animation);
  - animer les sessions de formation;
  - évaluer les acquis des participants;
  - rédiger un rapport de la mission.
4. Le délai de réalisation de la mission est de **deux (02) mois**.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les

---

<sup>1</sup>Lorsque l'avis à manifestation est international, la publication de l'avis doit être également effectuée dans plusieurs publications internationales

prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs).

Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2<sup>ème</sup> sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>2</sup>	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	Diplôme d'inspecteur de l'enseignement du premier degré avec	copie légalisée du diplôme
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de [insérer le repère] <sup>3</sup>	[30]	Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la pédagogie	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [(Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes)]

<sup>2</sup>Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt

<sup>3</sup> Définir le nombre d'année d'expérience soit à partir de l'obtention du diplôme, soit à partir de la première expérience du consultant

3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	[45]	Avoir déjà réalisé une(01) mission au moins d'élaboration de guide suivi de formation des acteurs dans le secteur de l'environnement	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est **75 points**.

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics, sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 01 65 71 90 87, E-mail : [gjadjovi@gouv.bj](mailto:gjadjovi@gouv.bj).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir sans frais un dossier de présélection complet à l'adresse mentionnée ci-après : bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics, sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 01 65 71 90 87, E-mail : [gjadjovi@gouv.bj](mailto:gjadjovi@gouv.bj) et aux heures suivantes de 8H à 12H30 et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi à compter du **19/06/25**

12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics, sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 01 65 71 90 87, E-mail : [gjadjovi@gouv.bj](mailto:gjadjovi@gouv.bj) au plus tard le **26/06/25**.

**Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics, sis au premier

étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, le 26/06/2025  
à 10h 30 mn.

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les [insérer cinq (05) /trois (03)]<sup>A</sup> jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les [insérer cinq (05) /deux (02)] jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision [insérer de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de la structure déconcentrée] doit intervenir dans un délai de [insérer trois (03) /deux (02)] jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/Responsable de la structure déconcentrée pour ampliation.

Fait à Cotonou le, 18 juin 2025

La personne responsable des marchés publics

  
Gentilis Jessica ADJOVI



## II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

*(Pour consultant individuel)*

*[insérer Nom du Candidat]*

*[Lieu et date]*

A

Monsieur le *[Indiquer titre du représentant de l'autorité Contractante/structure déconcentrée]*

**Objet** : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'autorité contractante/structure déconcentrée]*,  
Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) le diplôme (copie légalisée) ;
- 3) les preuves des expériences du consultant [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou des attestations/certificats de travail] ;
- 4) etc.

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)*